

DEPARTEMENT DUDOUBS

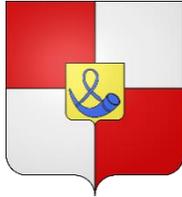
MAIRIE DE ROCHEJEAN

18, rue Saint Jean – 25370 ROCHEJEAN

Tél : 03 81 49 90 82

Mairie.rochejean@wanadoo.fr

Commune de Rochejean



Compte rendu du Conseil Municipal Du 27 septembre 2021

Début de la séance à 20h35 à la salle du conseil de Rochejean.

Présents : Mr Eric PENZES, Mme Florence SCHIAVON, Mr Benjamin MEYER, Mr Loïc ESPOSITO, Mr Jimmy THOMET, Mr Bertrand THOMET, Mme Hélène DAVID, Mr Sébastien SAUTEREAU, Mr DUBUS Jérôme et Mr PASSARD Pierre.

Absent excusé : Mme Ségolène FOULQUIER, Mme Maryline VAUCHY, Mr Mathieu ROUSSELET et Mr Martial CREVOISIER.

Procuration : Mme FOULQUIER Ségolène donne procuration à Mr Eric PENZES. Mme Maryline VAUCHY donne procuration à Mr Bertrand THOMET, Mr Mathieu ROUSSELET donne procuration à Mr Loïc ESPOSITO et Mr Martial CREVOISIER donne procuration à Mme Florence SCHIAVON.

10 élus sur 14 étant présents au conseil municipal, le quorum est atteint Mr Eric PENZES, Monsieur le Maire, ouvre la séance.

Secrétaire du Conseil :

Monsieur DUBUS Jérôme est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Demande de rajouter un sujet à l'ordre du Jour :

Monsieur Eric PENZES, demande de rajouter à l'ordre du jour le Rapport annuel sur l'eau. Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce rapport à la fin des autres affaires à traiter. Cette nouvelle affaire viendra en point 2021-07-09

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, de mettre à l'ordre du jour en 2021-07-09 le rapport de l'eau.

Affaire 2021-07-01

Approbation des procès verbal du CM du 06 Juillet 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du conseil municipal datant du 06 juillet 2021

Affaire 2021-07-02

Travaux sylvicoles ONF

Monsieur le maire indique que l'ONF sollicite la Commune de Rochejean pour une intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et relise en état.

Faible intensité avec objectif de 40% en Sapin, 40% en Epicéa et 30% Erable /Hêtre

Pour 6.86 Ha au prix de 2942.94 € ttc à l'emplacement 17 face au Télési des grands Près.

Monsieur le Maire présente les documents ONF, un plan et une notice.

Ces explications entendues, le conseil municipal est invité à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces travaux avec l'ONF.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité, les travaux sylvicoles de l'ONF ainsi présenté et autorise Monsieur le maire à signer ces travaux avec l'ONF.

Affaire 2021-07-03

Convention d'engagement pour la préservation de la Chouette de Tengmalm

L'ONF propose de mettre en place une convention pour l'installation et l'entretien de nichoirs spécifiques à la chouette de Tengmalm sur les forêts communales.

La commune de Rochejean est sollicitée pour autoriser le GOBE (Groupe Ornithologique de Baulmes et Environ) à effectuer le choix des emplacements des nichoirs et de les mettre en place.

A ce titre la commune de ROCHEJEAN doit valider la convention proposée.

Monsieur le Maire présente le modèle de convention et en explique les termes.

Au vu des ces éléments, le conseil municipal est invité à délibérer pour se prononcer sur la signature de la convention entre la Commune de Rochejean et le GOBE.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité, la mise en place de la convention d'engagement pour la préservation de la Chouette de Tengmalm et autorise le maire de signer la dite convention.

Affaire 2021-07-04

Décision modificative au budget

Monsieur le maire présente au conseil une modification au budget.

Afin d'être en conformité sur le compte 1641 dépenses investissement du budget « Emprunts en cours » il est demandé une augmentation de crédits de 2600 € en prenant sur le compte investissement dépenses 21534 du budget « Réseaux d'électrification » pour 2600 €. Soit un transfert de montant afin de rectifier les lignes initialement voté au budget.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette modification.

Le conseil vote à l'unanimité la modification au budget ainsi présentée.

Affaire 2021-07-05

ONF prestations d'exploitation forestière

Monsieur Eric PENZES présente les marchés ponctuels de l'ONF 7355, 7343 et 7354 avec les fiches correspondantes et un plan.

Les marchés en pré- vente correspondent à : 283m³, 380 m³ et 354 m³

Soit 1 017 m³ de coupe en pré-vente.

Le prestataire d'exploitation forestière étant l'entreprise Salvi Adrien de Rochejean.

Les parcelles concernées étant les 14, 31, 32,37 et 38

Monsieur le Maire demande à Monsieur Bertrand THOMET, 3ème Adjoint de commenter ces travaux.

Monsieur Bertrand THOMET confirme bien la conformité de ces abattages, façonnage, débardage et cubage sur les parcelles indiquées.

Au vu des ces éléments, le conseil municipal est invité à délibérer pour se prononcer la proposition de ces marchés

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité, les marchés ponctuels de l'ONF 7355, 7343 et 7354.

Affaire 2021-07-06

Contrat Etat-ONF et augmentation des frais de garderie

En courrier du 28 juin 2021, Monsieur Daniel Perrin, Président des communes forestières du Doubs nous alerte la commune sur le Contrat Etat-ONF 2021-2025.

Monsieur Eric PENZES relate la position de Mr Daniel PERRIN.

Ce dernier invite à voter en conseil municipal une motion de soutien contre les mesures inacceptables proposées par le gouvernement dans le cadre du nouveau contrat Etat-ONF. A ce jour, 95 délibérations ont été votées contre ce projet de contrat pour le département du Doubs.

Pour mémoire les principales mesures envisagées par le gouvernement sont :

« Le futur Contrat Etat-ONF prévoit la suppression de 475 emplois temps plein au sein de l'établissement et sollicite un soutien financier complémentaire des communes forestières au budget de celui-ci. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023, puis de 10 millions d'euros par an en 2024 et 2025, soit un total de 27,5 millions d'euros ce qui représente, sur trois ans, un quasi doublement des frais de garderie actuels ».

Il est donc demandé au conseil municipal de Rochejean de délibérer sur cette question et en cas de refus de ces mesures, adresser un courrier au premier ministre et aux ministères de tutelle.

Le conseil municipal est invité à délibérer et de reprendre le modèle de délibération fourni par le président Mr Daniel PERRIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Affaire 2021-07-07

Demande de transmission du bail EPENYOY à son repreneur.

Monsieur Gérard Epenoy, exploitant agricole aux Granges Vannod à Rochejean, informe la commune de son départ en retraite.

A ce titre, Monsieur Gérard Epenoy, demande la transmission des baux actuellement établis entre son activité et la commune de Rochejean au profit de son repreneur Monsieur EDDAOUCH BREZARD Mehdi

La transmission de l'activité de Monsieur Gérard Epenoy se faisant par la vente des parts que ce dernier détient dans le GAEC des Granges Vannod.

La date de transfert est établie au 31 décembre 2021.

Monsieur Le Maire présente le modèle de convention reprenant les termes de l'ancien contrat.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour valider le changement des baux concernant les champs communaux exploités par Monsieur Gérard EPENYOY. La rédaction de ce nouveau bail communal devant s'établir au repreneur Monsieur EDDAOUCH BREZARD Mehdi aux mêmes conditions qu'elles ont été établies avec Monsieur Gérard EPENYOY.

Après délibération le conseil demande à l'unanimité de rajouter à l'article 8 : « la commune se réserve le droit de l'utilisation de la loge de la Blonay en tout ou partie en fonction des besoins de la commune. » Cette modification étant établie, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du nouveau bail concernant les champs communaux exploités par Monsieur Gérard EPENYOY, au profit du repreneur EDDAOUCH BREZARD Mehdi.

Affaire 2021-07-08

Financement Travaux

Dans la cadre des travaux décidés en conseil et des futures réalisations présentés en commission, le cumul des montants suscite la question d'un financement global.

En effet, l'autofinancement sur le budget de la commune est possible sur plusieurs budgets, mais fragilise la trésorerie nécessaire au bon déroulement des opérations comptables de la Mairie.

Parallèlement d'autres projets profiteront des subventions des financeurs.

Pour les travaux du Cimetière, la voirie du Chenailon, les eaux pluviales de l'AEROVEN et du Fourperet, la réfection de la route des Villedieu, les portes des écoles, le futur parking de Périscolaire et les travaux de protection des sources de Maître Henri, le montant total est estimé à presque 140 000 euros TTC

Le maire propose de regarder à un financement de 110 000 € à taux fixe à moins de 1% sur 15 ans afin de renforcer notre capacité en fonds de roulement et de pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux sans étalement sur plusieurs budgets.

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Après délibération le conseil municipal refuse de mettre en place un nouvel emprunt immédiatement avec 8 voix contre et deux abstentions.

Pour autant, le conseil est conscient du besoin de renforcement de la trésorerie. En préparation du prochain budget, il est proposé de faire un calcul des investissements 2022 afin de dégager une enveloppe globale regroupant les dépenses en travaux faisant l'objet d'un financement.

Affaire 2021-07-09

Rapport de l'eau exercice 2020 (RPQS)

Madame Florence Schiavon présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020.

- Le service public d'eau potable dessert 684 habitants en résidence principale et 200 habitants en résidence secondaire.
- Il y avait 323 abonnés eu 31/12/2020 et 340 à ce jour.
- Le total prélevé est de 48 933 m³ pour 60 000 m³ autorisé.
- Le réseau d'eau potable de la commune est de 10,10 kilomètres.
- Les tarifs 2021 resteront inchangés à ceux de 2020.
- Le rendement du réseau distributif est de 87.58%

Au vu de l'ensemble du rapport le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le présent rapport.

Levée de séance à 22h.

Le Maire
Eric PENZES